|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/699** | | Le 27 novembre 2014 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Sujet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**  **– Proposition d'approbation de trois projets de nouvelle Recommandation UIT-R et de quatre projets de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue du 10 au 11 novembre 2014, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté les textes de trois projets de nouvelle Recommandation UIT-R et de quatre projets de Recommandation révisée UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe de la présente lettre.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.1 de la Résolution UIT-R 1-6, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 27 janvier 2015, s'ils acceptent ou non les propositions ci-dessus.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy  
Directeur

**Annexe**:Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 5/BL/12 à 5/BL/18

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:  
<http://www.itu.int/rec/R-REC-M/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications  
– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications  
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure  
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence  
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications  
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation   
adoptés par la Commission d'études 5

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[ANT ROT] Doc. 5/BL/12

**Effets de la variabilité de la rotation d'antenne sur le couplage d'antenne   
pour l'analyse des brouillages des radars**

Cette Recommandation décrit les effets de la rotation d'antenne sur le couplage d'antenne pour l'analyse des brouillages et de la compatibilité.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT.OOBE BS] Doc. 5/BL/16

**Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées**

Cette Recommandation donne les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés (rayonnements non essentiels et rayonnements hors bande) des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT.OOBE-MS] Doc. 5/BL/17

**Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées**

Cette Recommandation donne les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés (rayonnements non essentiels et rayonnements hors bande) des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées, à utiliser pour établir les bases techniques de la circulation mondiale des terminaux des IMT évoluées.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2003-0 Doc. 5/BL/13

**Systèmes hertziens à plusieurs gigabits fonctionnant au voisinage de 60 GHz**

Cette révision vise à actualiser les informations concernant les normes de l'IEEE et de la WGA.   
Les informations concernant les normes de l'ETSI ont été corrigées.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1638-0 Doc. 5/BL/14

**Caractéristiques et critères de protection applicables aux radars de radiolocalisation, de radionavigation aéronautique et de météorologie fonctionnant dans les bandes de fréquences comprises entre 5 250   
et 5 850 MHz, à utiliser pour les études de partage**

Cette révision vise à supprimer les paramètres techniques des radars météorologiques (Tableau 2) qui figurent déjà dans la Recommandation UIT-R M.1849 (2007) et à ajouter ou modifier les paramètres techniques de plusieurs nouveaux radars qui ne sont pas des radars météorologiques. Elle vise aussi à harmoniser le format de cette Recommandation avec le nouveau format.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1827-0 Doc. 5/BL/15

**Lignes directrices relatives aux prescriptions techniques et opérationnelles applicables aux stations du service mobile aéronautique (R) (SMA(R)) limité aux applications de surface dans les aéroports dans la bande 5 091-5 150 MHz**

La révision vise à tenir compte des éléments suivants:

a) la suppression par la CMR-12 de l'attribution au service mobile aéronautique pour les systèmes de sécurité aéronautique; et

b) la souplesse supplémentaire accordée au service mobile aéronautique (R) tout en maintenant la compatibilité avec le service fixe par satellite exploité dans la même bande.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1579-1 Doc. 5/BL/18

**Circulation mondiale des terminaux de Terre des IMT**

Cette révision vise à ajouter les bases techniques pour la circulation mondiale des terminaux des IMT évoluées. Elle vise en outre à apporter quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_